

A Clary, l'assistante maternelle va être licenciée

Privée d'enfants



Mme Hermant (notre photo : deuxième à droite, en compagnie des syndicalistes qui la défendent).

Le 31 janvier, Mme Hermant, assistante familiale à Clary apprend qu'elle est licenciée et qu'on lui retire les deux enfants dont elle a la garde. Motifs de ce renvoi par le Conseil général : non-collaboration et attitude irrespectueuse. Ce jeudi matin, les services sociaux vont venir chercher un des enfants pour le placer en foyer, contre la volonté de Mme Hermant... et celle de l'enfant.